

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIPEP DU THYMERAIIS
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SERAZEREUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PUISEUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ORMOY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CLEVILLIERS
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHALLET

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIPEP DU THYMERAIIS

Prélèvement	00104727	Commune	TREMBLAY-LES-VILLAGES
Unité de gestion	0288 SIPEP DU THYMERAIIS	Prélevé le :	lundi 12 août 2019 à 09h49
Installation	TTP 001832 CHENE CHENU	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000003635 RESERVOIR CHENE CHENU	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12,7 °C				25,00
7,4 unité pH			6,50	9,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00110688 Référence laboratoire : LSE1908-39627

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrates (en NO3)	51,1 mg/L		50,00	
-------------------	------------------	--	-------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104727)

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité pour le paramètre nitrates. Cette situation est due à un problème technique qui a été traité après notre signalement.

Chartres, le 12 septembre 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF